



A l'attention des agents de la collectivité

SAINT-CYR-L'ÉCOLE⁷
(YVELINES)

Direction des Ressources Humaines
LB/SS/2023

Objet : versement de la Prime de Pouvoir d'Achat

Mesdames, Messieurs,

J'ai été sollicité par les représentants du personnel en août dernier afin de vous verser la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat annoncée par le Président de la République. J'étais alors dans l'attente du décret dédié à la Fonction Publique Territoriale pour prendre une décision.

En outre, vous n'êtes pas sans ignorer que notre commune reste soumise à de fortes contraintes budgétaires, contraintes qui rendent le versement de cette prime incertain.

Néanmoins, je suis très attentive aux conditions difficiles que vous rencontrez dans l'exercice de vos missions, ainsi que dans vos vies personnelles.

C'est pour cette raison, que j'ai pris la décision, avec l'équipe municipale, de délibérer en 2024 pour autoriser le versement de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat.

Elle sera donc versée en Juin 2024 aux agents éligibles, conformément au décret, et à raison de la moitié des montants annoncés par le gouvernement.

Je veux que vous sachiez que je mettrai tout en œuvre, pour valoriser vos actions et vous soutenir, mais toujours en fonction des moyens financiers dont la Commune dispose, j'espère que vous le comprenez.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, en l'assurance de ma considération la meilleure.

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc



Signé électroniquement par :
Sonia BRAU